

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE

Séance ordinaire du 15 février 2023

Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire

Date de convocation : 9 février 2023

PRESENTS : BUFFLER Bénédicte, GAY Marie Paule, GERARD Christian, JUNG DUHAIL Elisa, KLETTY Christian, LAURENT Thierry, PLESSY Pauline, RAFFALLI Lionel, REGNIER Julien, SCHALL Alain.

Secrétaire de séance : Lionel Raffalli

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2022
2. Informations, compte-rendu de réunions
3. Avenir du terrain de camping
4. Gestion forestière : vote de l'état prévisionnel des coupes et du programme des travaux 2023
5. Divers

Ajout d'un point : vote des taux des taxes foncières 2023, accordé à l'unanimité

1° Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 janvier 2023

Le compte-rendu du 10 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2° Informations, compte-rendu de réunions

Adhésion au service de promotion de manifestations d'Azur FM

Afin de promouvoir les manifestations associatives et communales, Mme la maire a conclu une convention d'une année, à partir du 1^{er} février 2023, avec la radio Azur Fm pour un coût de 75.80 €, permettant à chaque association la parution gratuite sur les ondes de ses annonces pour l'année 2023.

Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux

Mme la maire informe qu'elle a délivré son accord pour que les gardes champêtres de la Brigade Verte puissent utiliser des caméras mobiles dans le cadre de leurs interventions, afin de leur permettre le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs, et également prévenir les incidents.

Repas des aînés

Les auburiens âgés de plus de 70 ans ont été conviés par une invitation portée à domicile, le 4 mars prochain, à un apéritif « vœux du maire », suivi d'un repas préparé par l'association Bise à l'Ail à la salle polyvalente, Madame la Maire, ses deux Adjoints et les Conseillers se joindront au déjeuner des aînés.

Projet Muesberg

L'Ugecam presse l'association Avenir Muesberg » pour des questions financières et d'occupation des

lieux, Mme la Maire conserve le contact avec l'association.

Nouveau président de région :

Monsieur Franck LEROY a informé par courrier les communes de son grand intérêt et son souhait de présence locale.

Déviations via AUBURE

Des travaux forestiers d'exploitation et de débardage en bordure de la route départementale reliant Ribeauvillé à Ste Marie aux Mines, nécessiteront une déviation par Aubure du 13 au 17 mars et du 20 au 24 mars.

Compte-rendus de commissions et de réunions :

- **Commission communication**

- Potins 2023 : lancement d'impression 350 exemplaires pour une avant-première lors des vœux du maire du 4 mars 2023,
- Un point est fait de répartition des tournées de distribution, une carte à jour est en préparation, les invitations aux vœux du Maire du 4 mars sont à distribuer.

- **Commission Finances**

Préparation budgétaire sur 3 réunions de la commission du 13 au 16 février pour établir les budgets communaux à soumettre au vote du Conseil Municipal du mois de mars 2023.

- **4C le 6 février 2023**

12 personnes étaient présentes représentant propriétaires, organismes officiels et chasseurs.

Pour 2022, le résultat de tirs est de 20 sangliers et 20 cervidés ; le quota minimum de tir de 24 cervidés n'a donc pas été atteint.

La commune préconise fermement le maintien du quota minimum actuel pour 2023.

- **Commission communale lien social, le mardi 7 février 2023**

- Les fêtes du village par le Comité des Fêtes

Pour 2023 sont prévus un marché aux puces, du théâtre, une balade gourmande, le Duathlon vert et éventuellement la fête de l'avenant.

- L'organisation de la fête des anciens et des vœux, retour d'inscription en Mairie au plus tard le 23/02/23.
- Jeux olympiques : l'état propose la création à cette occasion d'une opération médiatisée de création de « 5000 terrains de sport »
- Alsace Propre, date à trouver
- Journée citoyenne, date et thème à confirmer (espace jardin de l'école ?)
- Aire de jeux : rénovation intégrée au budget 2023, pour un budget de 19 000€, recherche de subventions CEA et Région.

- **Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers le lundi 23 janvier 2023**

- Bilan 2022,
- Manœuvres ont été réduites à minima en 2022, un exercice d'évacuation à l'école est prévu.
- Actions envers la population, la date du 6 mai doit être confirmée pour une formation aux gestes

de premier secours, gratuite sur réservation à l'intention des habitants d'Aubure.

- Effectifs – recrutement : baisse des effectifs volontaires,
- Besoins en matériel, les demandes ont été portées au budget 2023, par ailleurs la motopompe défectueuse a été portée au mécanicien pour devis de remise en route.

3° Avenir du terrain de camping

Redessiné et rééquipé en 1975, l'historique camping municipal d'Aubure, a été exploité en régie puis en délégation jusqu'en 2008 sur une surface totale d'environ 2,5 hectares pour une capacité de 75 emplacements, tentes et caravanes, sous une classification « 2 étoiles ». Le camping a abrité jusque 7 000 nuitées au milieu des années 90, dont environ 40 % de clientèle étrangère.

Le terrain est nouvellement repris dans le domaine privé de la Commune d'Aubure après sa vente à un particulier qui l'a dédié exclusivement à la location d'hébergements insolites (construction de 4 cabanes perchées et 2 chalets de type « fuste ») pendant une longue période de gestion privée.

Actuellement, le site concerné contient les équipements suivants :

- 2 chalets de type « Fustes »,
- 4 cabanes « perchées », pour couchage uniquement, avec électricité
- 1 atelier clos,
- 2 carports
- Un bureau d'accueil
- Un espace couvert de déjeuner,
- Une aire de jeux pour enfants en plein air (toboggan, balançoire canard...)
- Un unique bloc Sanitaire, inutilisable en l'état comprenant :
 - 3 bacs à laver inox eau froide,
 - un espace 6 urinoirs,
 - 6 WC indépendants,
 - un espace sanitaire rénové avec eau chaude, avec 2 douches, 1 WC, 2 vasques et 1 bac lavage,
 - un espace opérationnel avec 2 douches, 2 cabines lavabos et 1 lavabo,

Les raccordements techniques assainissement, eau potable, électricité sont opérationnels, mais les réseaux de distribution et les voiries desservant les emplacements sont à remettre en état.

Pour revenir à sa vocation d'origine d'hébergement de plein air, cet emplacement semi forestier magnifique nécessite donc un investissement important de refonte et mise aux normes.

Néanmoins, la Commune d'Aubure souhaite retrouver un terrain de camping familial et sportif, tourné vers l'environnement du massif vosgien et du vignoble alsacien, capable d'accueillir une population de randonneurs et visiteurs pour des séjours touristiques de courtes ou moyennes durées. Il doit devenir l'un des hébergements « verts » recherchés du parcours GR5 et de l'Alsace centrale.

La période d'ouverture touristique exploitable s'étend du 15 avril au 15 octobre, néanmoins la proximité des marchés de Noël Ribeauvillé/Riquewhir/Kaysersberg représente également une opportunité d'ouverture hivernale.

Afin de mieux intégrer le camping dans la vie sociale du village, l'aire de jeu existante, attenante au camping restera accessible gracieusement aux habitants du village tout au long de l'année.

La gestion d'un camping de montagne à vocation touristique demande des exigences particulières et impose des contraintes liées aux prestations attendues, telles que d'assurer :

- Le fonctionnement du camping, à minima aux périodes touristiques, 7 jours sur 7, l'accueil et les relations avec les usagers français et étrangers, la gestion effective des emplacements y compris les réservations avec une amplitude et une souplesse horaire adaptées.
- La gestion technique, administrative, financière et commerciale de l'ensemble des installations.
- La promotion commerciale du camping (brochures, présence sur les guides et centrales de l'hôtellerie de plein air) et le développement d'outils de communication (internet, réseaux sociaux, géolocalisation ..).
- L'exécution de l'aménagement et l'entretien du camping, y compris les bâtiments, les emplacements et les voiries internes, de façon à ce que les équipements identifiés soient constamment utilisables et en parfait état de fonctionnement, ceci en respectant les normes d'hygiène et de sécurité applicables.
- La maintenance, l'entretien, le renouvellement et le maintien aux normes et en bon état des différents ouvrages, installations et équipements du camping et de l'aire de jeux.

Il apparaît, par ailleurs, nécessaire de conforter le fonctionnement du camping par de nouveaux investissements tant au niveau des équipements et réseaux actuels que de l'aménagement ou reconstruction des blocs sanitaires, ceci afin de recréer sa fréquentation et relayer et héberger le tourisme sur le village.

Afin de garantir à la commune une saine gestion dans la recherche d'un partenaire privé fiable pour un engagement sur le long terme, les membres de la Municipalité ont demandé au cabinet juridique Soler-Couteaux d'étudier toutes les alternatives contractuelles possibles d'encadrement de ce partenariat. Le cabinet d'avocat a présenté une étude des différentes options envisageables pour la réouverture du camping, faisant apparaître les avantages et les inconvénients de chaque solution :

- Vente
- Régie
- Concession
- Bail emphytéotique
- Bail commercial
- Autres solutions éventuelles

Après réflexion et débats des différentes solutions présentées par la municipalité, la mise en place d'une location du terrain des parcelles concernées sous bail emphytéotique de longue durée a été retenue comme la plus pertinente par le conseil municipal, afin de contracter avec un professionnel expérimenté dans le secteur de l'hébergement hôtelier de plein air, et ayant une activité déjà affirmée pour un profil de clientèle familiale et sportive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité du lancement d'un appel à candidature afin de trouver un opérateur signataire d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 années minimum, et charge Mme la maire de l'organisation de l'appel à candidature et de rendre compte des candidatures lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

4° Gestion forestière : vote de l'état prévisionnel des coupes et du programme des travaux 2023

L'adjoint au maire, M. RAFFALLI Lionel, présente le budget prévisionnel forêt pour 2023, dans un tableau de synthèse ci-dessous.

Pour 2023, le programme inclus, en complément de la programmation annuelle, la réalisation du Plan de Rebond et du Plan de Relance, subventionnés, et qui ont déjà été votés par le conseil municipal.

Synthèse budget ONF 2023		Dépenses € ht*	Recettes € ht*
Plan Rebond	Préparation	1 520	
Parcelle 26	Protection	10 070	
	Plantation	2 430	
	Dont Honoraires ONF 20 %	2 804	
	Subventions		5 600
Plan Relance	Protection	9 234	
Parcelle 12	Plantation	3 413	
	<i>Dont Honoraires ONF 15 %</i>	<i>1 890</i>	
	Subventions		5 200
Exploitation	Abattage Façonnage	28 300	
988 m ³ coupés	Débardage	10 900	
	Dont Honoraires ONF	2 964	
Parcelle 20	Recette prix moy 74,6€/m ³		73 690
290 m ³ sur pied parcelle 4	Recette prix moy 31€/m ³		11 680
Entretien Patrimoine	Protection	6 450	
diverses parcelles	Sylvicoles divers	550	
	Structures et sécurité	3 810	
	Dont Honoraires ONF	1 240	
	Total prévisionnel	76 677	96 170
	<i>dont ONF</i>	<i>8 898</i>	
	Solde	19 493	

* attention, le devis plan de Relance est présenté au taux de Tva 10 %, le reste au taux de 20 %

Etat Prévisionnel des Coupes 2023

L'état prévisionnel des coupes et des travaux patrimoniaux préparé en collaboration avec l'ONF est présenté dans le détail au conseil municipal.

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - AUBURE - Année 2023

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT				RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage		
										En régie	A l'entreprise			
	m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3 (stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	A.(B)+(C)+(D)	
20 j		173			15	21		188	14 890	6 020	640	2 070	6 060	
chablis régie		300					300	24 900	10 200			3 300	10 500	
chablis ent.		400		100			500	35 000		11 500		5 500	18 000	
Sous-Total		873		100	15	21		988	73 690	16 220	12 040	10 870	34 660	

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus m3	Résineux m3	Feuillus m3	Résineux m3		
4 j		290		88	378	11680
Total		290		88	378	11680

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :	11 343		
Charges patronales (43 %) :	4 877		
Total :	16 220		
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		12 040	
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		28 260	
Dépenses HT de débardage et de câblage :			10 870
Honoraires :			2 964
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT :			811
Autres dépenses HT (€) :			811
Frais totaux d'exploitation (HT) :		43 716	
TVA sur les frais d'exploitation :		3 208	
BLAN NET PREVISIONNEL HT (€) :			41 654

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ce programme pour l'année 2023.



ONF - AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN
 SERVICE TRAVAUX AG HAUT-RHIN
 15 Avenue de Strasbourg - Parc des Collines
 68350 DIDENHEIM

DEVIS

Votre interlocuteur :
 ALAIN SCHALL
 Tél : 03 89 73 90 14
 Mèl : alain.schall@onf.fr
 Tél Portable : 06 70 96 28 76

N° DEC-23-869303-00505287 / 11387

Adresse de livraison principale Madame le Maire COMMUNE d'AUBURE 2 PLACE DE LA MAIRE 68150 AUBURE	Adresse client Madame le Maire COMMUNE d'AUBURE 2 PLACE DE LA MAIRE 68150 AUBURE
---	--

Forêt communale d' AUBURE Objet de la prestation : Devis coupes 2023 : FC AUBURE	Coordonnées Client : Tél : 03 89 73 90 16 - Mail : mairie@aubure.fr SIRET : 21680014400018
--	---

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D'ORDRE : Prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX D'EXPLOITATION					
Honoraires d'ATDO-MOE					
□ Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes (Ref : 06-MOE-EXPL0)	988,00	M3	3,00	20,00	2 964,00

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT
□ Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : EPC 2023	988,0	M3	27 731,05
□ Débardage des bois (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : EPC 2023	988,0	M3	10 870,00
□ Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route (Ref : 04-EXPL-FST02) Localisation : EPC 2023	21,0	ST	529,00
<i>Total estimatif HT</i>			39 130,05

Sous-total				2 964,00 € HT
-------------------	--	--	--	----------------------

TVA			Total HT
Taux	Base	Montant	
20,00%	2 964,00	592,80	2 964,00 €
			Total TVA ⁽¹⁾ 592,80 €
			Total TTC ⁽¹⁾ 3 556,80 €

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 1 mois	Devis lu et accepté pour un montant de :	2 964,00 € HT 3 556,80 € TTC ⁽¹⁾
--	--	--

Programme des travaux patrimoniaux 2023



Siège : 2B Avenue du Général Lederc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119

Programme d'actions
pour l'année 2023
PRC-23-869303-00336810

FORÊT COMMUNALE d' AUBURE

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN UT RIBEALVILLE 85, Rue du 3 Decembre 68150 RIBEALVILLE Tél : 03 89 73 90 14	Destinataire Madame le Maire COMMUNE d'AUBURE 2 PLACE DE LA MAIRIE 68150 AUBURE
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 25.j	1,20	HA	
Sous-total			480,00 € HT
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
<input type="checkbox"/> Entretien des clôtures (*) Localisation : 11,14,16,17,18,20,21,22,23,25	300,00	MU	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : entretien des protections individuelles (*) Localisation : 1.a, 2.i, 23.i, 3.i, 5.i Rehaussement des pincettes sur sapin pectiné	17,00	HA	
Sous-total			6 450,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Réseau Ouverture des rigoles, saignées et fossés bordiers	15,00	KM	
Sous-total			3 170,00 € HT
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC			
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Sentiers et chemins Abattage d'arbres dangereux le long des sentiers et chemins	1,00	U	
Sous-total			640,00 € HT
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m - Sécurisation des lots de bois de chauffage (*) Localisation : P,dix, Parcelles retenues pour les stères	1,00	FO	
Sous-total			70,00 € HT
Total :			10 810,00 € HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les programmes des travaux patrimoniaux 2022 présentés.

5° Divers

- Création d'un poste de ménage école/mairie au budget 2023,
- Rencontre Mme la Maire avec le DASEN (éducation nationale)
- Forum du 18 mars : thème, questionnaire sur un aménagement « social » des abords de la Rte de Ribeauvillé face à la mairie.

- 13 mai, réunion biodiversité et agriculture
- Installation de la cérémonie pour les vœux du maire le 3 mars au soir

6 ° vote des taux des taxes foncières

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation sur logements vacants : 22.00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.47 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.00 %

CHARGE la maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fin de la séance 22 h 30